



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2022

Date de la convocation : 2 mars 2022

Date d'affichage : 2 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL

Représentés : Laurent JÉROME représenté par Robert BESANÇON, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL

Absents excusés : Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT

Secrétaire : Annie SALAMI

Secrétaire auxiliaire : Stéphanie KUSTERMANN

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du maire, le conseil municipal :

- accepte la location du parc de l'hôtel de ville et adopte le règlement intérieur s'y rapportant ;
- décline les parcelles AE 267, AE 244, AE 266, AE 265, AE 264, AE 263, AE 270 et AE 271 du domaine privé au domaine public communal, dans le cadre des travaux de voiries rues de Champêtre et de Riancey (à venir) permettant l'alignement de ces voies ;
- décide l'application d'une nouvelle réduction tarifaire d'un montant de 4 € par élève inscrit aux services périscolaires de la commune pour le mois de février, suite à la fermeture de l'accueil de loisirs en raison de la COVID-19 ;
- approuve le fonds de concours attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole pour un montant de 30 790 € en vue de participer au financement de la création d'une salle polyvalente dans le centre de première intervention ;
- attribue les subventions à verser aux associations et au CCAS pour 2022 pour un montant de 23 690 € ;
- autorise le maire à signer avec Troyes Champagne Métropole qui a repris la compétence « eaux pluviales » la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de création de ces réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Champêtre ;
- accepte le déclassement de la parcelle AE 412 du domaine public au domaine privé de la commune ;
- alloue une aide financière à la Protection Civile de 1 000 € pour subvenir aux besoins de l'Ukraine.

Informations et questions diverses

Nicolas MENNETRIER :

- informe le conseil de la confirmation par courrier de l'ouverture d'une classe supplémentaire de 24 élèves.
- indique que le conseil communautaire procédera au vote du budget le 25 mars 2022.
- indique que le conseil se réunira le 12 avril pour voter le budget 2022 et le compte administratif 2021.

Christine ROBILLARD

- le budget 2022 est en cours d'élaboration
- la commission finance se réunira le 16 mars à 18h30.

Robert BESANÇON :

- la commission urbanisme se réunira le 10 mars à 18h30
- la commune continue à se construire notamment sur 2 emplacements : l'un à Grange L'Evêque l'autre près de la grande surface Intermarché.

Pascal GENET :

- la commission enfance jeunesse se réunira le 15 mars.
- la date limite de demande de dérogation est fixée au 21 mai.

Laurence FOURNIER :

- pour la cérémonie de commémoration du 19 mars le rendez-vous est fixé à 11h30 au cimetière et à 12h au Monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié.
- la commission communication se réunira pour l'organisation de la chasse aux œufs et pour lancer les festivités du 14 juillet
- une newsletter qui abordera principalement la problématique Ukraine va être lancée rapidement

Jean-Yves BRUNEAU :

- demande le renvoi du projet de règlement intérieur du plan local d'urbanisme corrigé

Denis PHILIPPE :

- indique que le comité syndical de Grange L'Evêque se réunira le 21 mars à 18h30 pour voter le budget et valider les comptes 2021.

Véronique STOLTZ :

- signale l'arrivée d'un nouveau commerçant sur le marché

Bruno LEOTIER :

- rappelle la formation qui a eu lieu sur le budget et qui a donné entière satisfaction. Il indique qu'il serait utile que tous les membres du conseil participent à ce type de formation qui est utile à une meilleure compréhension du budget. Il rappelle que le passage à la M57 est obligatoire à partir de 2024.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h.

Le Maire,

Nicolas MENNETRIER